



## ARRETE N° 2026-157

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME SEVERINE CAVIN EN SA QUALITE DE DIRECTRICE DU PÔLE RESSOURCES INTERNES

#### LE MAIRE DE CARRY-LE-ROUET

**VU** les articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et les articles R 2122-8 et R 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code général de la fonction publique ;

**VU** la délibération n° 2026-35 du conseil municipal du 8 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que Madame Séverine CAVIN, exerce les fonctions de Directrice Générale Adjointe des Services – Directrice du pôle Ressources Internes de la ville de Carry-le-Rouet et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans les domaines ci-dessous détaillés,

## ARRETE

**Article 1** : Monsieur René-Francis CARPENTIER, Maire de Carry-le-Rouet, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Séverine CAVIN, en sa qualité de Directrice Générale Adjointe des Services – Directrice du pôle Ressources Internes pour :

#### Les documents tels que :

- Courriers ne portant pas décision,
- Correspondances courantes de transmissions aux administrés et administrations après décision,
- Demandes de devis,
- Signature des factures attestant du service fait,
- Documents relatifs à la gestion du personnel du pôle Ressources Internes (congés, ordres de missions, entretiens d'évaluation),
- Actes relatifs à la formation des agents et conventions de stages,
- Actes de gestion relatifs aux problèmes de pensions et validation du service du personnel,
- Actes relatifs à la gestion des dossiers sociaux du personnel, et déclaration d'accident du travail,
- Attestations diverses concernant le personnel.

**Article 2** : En l'absence de Monsieur Jérôme INVERNIZZI, Directeur Général des Services, la délégation de signature est consentie à Madame Séverine CAVIN, en sa qualité de Directrice Générale Adjointe des Services – Directrice du pôle Ressources Internes pour :

- Les ordres de mission concernant le personnel de la commune et relatifs aux déplacements à l'extérieur du territoire,
- Les autorisations d'absence et de congés accordés aux fonctionnaires et agents non titulaires de la commune,
- Les notes de service au personnel communal
- Les états des heures supplémentaires des personnels,
- Les états de frais de déplacements
- Les conventions Contrats Uniques d'Insertion (CUI), emplois d'avenir et autres contrats aidés,
- Les contrats de travail saisonniers et occasionnels,
- Les réponses aux demandes d'emplois.
- Les bons de commande et les engagements des dépenses jusqu'à 10 000 € HT.
- La signature des bordereaux de titres et des bordereaux de mandats émis par la commune.

**Article 3** : Il convient de préciser que la signature devra être précédée de la mention suivante (CRPA, art. L. 212-1) lors de la signature des pièces mentionnées à l'article 1 :

*Le maire,  
Pour le maire et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe des Services  
Directrice du Pôle Ressources Internes  
Prénom et nom du délégataire.*

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à Madame Séverine CAVIN. Il prendra fin de plein droit à la date d'expiration du mandat du Maire, à moins qu'il ne soit préalablement rapporté.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, notifié à l'intéressée et transmis au contrôle de légalité.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Cette saisie ne peut être faite :

- par voie écrite à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Marseille  
22/24 rue Breteuil  
13281 MARSEILLE CEDEX 6

- par voie dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Carry-le-Rouet, le

15 AVR. 2026

La Directrice du Pôle Ressources Internes  
Séverine CAVIN  
Notifié le 15/04/2026



Le Maire,  
René-Francis CARPENTIER